

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: AVENANT N°1 AU MARCHE DES TRANSPORTS COLLECTIFS EN AUTOCARS AVEC CHAUFFEURS POUR LES TRAJETS DANS LES ENVIRONS DU CENTRE DE VACANCES LES PRIMEVERES (HABERE-POCHE EN HAUTE SAVOIE) PASSE AVEC LA SOCIETE SAS VOYAGES GAL

DÉCISION N° DM-20-166 EN DATE DU 30 JUILLET 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

VU la décision n° AU-19-276 en date du 26 juillet 2019 de signer le marché de prestation de transports collectifs en autocars avec chauffeurs pour les trajets dans les environs du centre de vacances Les Primevères (Habère-Poche en Haute-Savoie) avec la société SAS VOYAGES GAL (marché notifié le 02/08/2019) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'arrêt de la série de l'indice l2 (Indice du coût du travail, salaires et charges dans le secteur transport, entreposage - NAF rév. 2 postes H - base 100 (en 2012) – Identifiant : 011565146) par l'INSEE et de procéder au remplacement de celui-ci.

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'actualisation de la base de base 100 (en 2016) de l'indice I2 du coût de travail, salaires et charges dans le secteur transport, entreposage.

DÉCIDE

DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de prestations de transports collectifs en autocars avec chauffeurs pour les trajets dans les environs du centre de vacances Les Primevères (Habère-Poche en Haute-Savoie) avec la société SAS VOYAGES GAL représentée par Monsieur Ludovic GAL, Directeur Général, sise, 45 impasse des Contamines – 74930 PERS-JUSSY.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200730-Imc1H7528H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/07/2020

Date de Publication: 30/07/2020

L'indice I2 (Indice du coût du travail, salaires et charges dans le secteur Transport, entreposage - NAF rév. 2 postes H - base 100 (en 2012) – Identifiant : 011565146) contenu dans la formule de révision de l'article 5.2 du cahier des clauses administratives particulières est remplacé par l'indice I2 (Indice du coût du travail, salaires et charges dans le secteur Transport, entreposage - NAF rév. 2 postes H - base 100 (en 2016) – Identifiant : 010599842).

Le présent avenant est sans incidence financière.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de l'administration générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200730-lmc1H7528H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/07/2020

Date de Publication : 30/07/2020